

Fiche Mémo HAS

Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir

Octobre 2014

**Commission nationale de la naissance
et de la santé de l'enfant
10 mars 2015**

**Dr Anne Tursz, pédiatre, Inserm, Villejuif
Dr Muriel Dhénain, chef de projet HAS, Saint-Denis**

Plan de l'exposé

- 1. Contexte d'élaboration & méthode**
- 2. Recommandations**
- 3. Diffusion**
- 4. Perspectives**

01

**Contexte d'élaboration
& méthode**

Auto-saisine, pourquoi ?

Maltraitance sujet majeur de santé publique Important d'en reparler

- 2014 : 25ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant (et Journée internationale des Droits de l'enfant le 20 novembre)

Dans la continuité de ses travaux

- « Prise en charge en cas de mort inattendue du nourrisson (moins de 2 ans) (2007) »
- « Repérage et signalement de l'inceste par les médecins : reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur (2011) »
- « Syndrome du Bébé secoué - Audition publique (2011) »
- « Certificat médical initial concernant une personne victime de violences » (2011)

Définition

Maltraitance

Non respect des droits et des besoins fondamentaux de l'enfant
(CIDE)

... incluse dans la notion de danger

Si la santé, la sécurité, la moralité d'un mineur, sont en danger ou si les conditions de son éducation, ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises...

(article 375 du Code civil et art. L221-1 Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance)

Objectif

Mettre à disposition des professionnels de santé de premier recours des recommandations / messages-clés pour le repérage des violences chez l'enfant (moins de 18 ans) et la conduite à tenir pour protéger l'enfant

Méthode Fiche mémo

Objectif

- Proposer un petit nombre de recommandations ou de messages-clés concis, non ambigus et si possible gradés

Finalité

- Faire court (2 p) dans un temps court (6 mois)

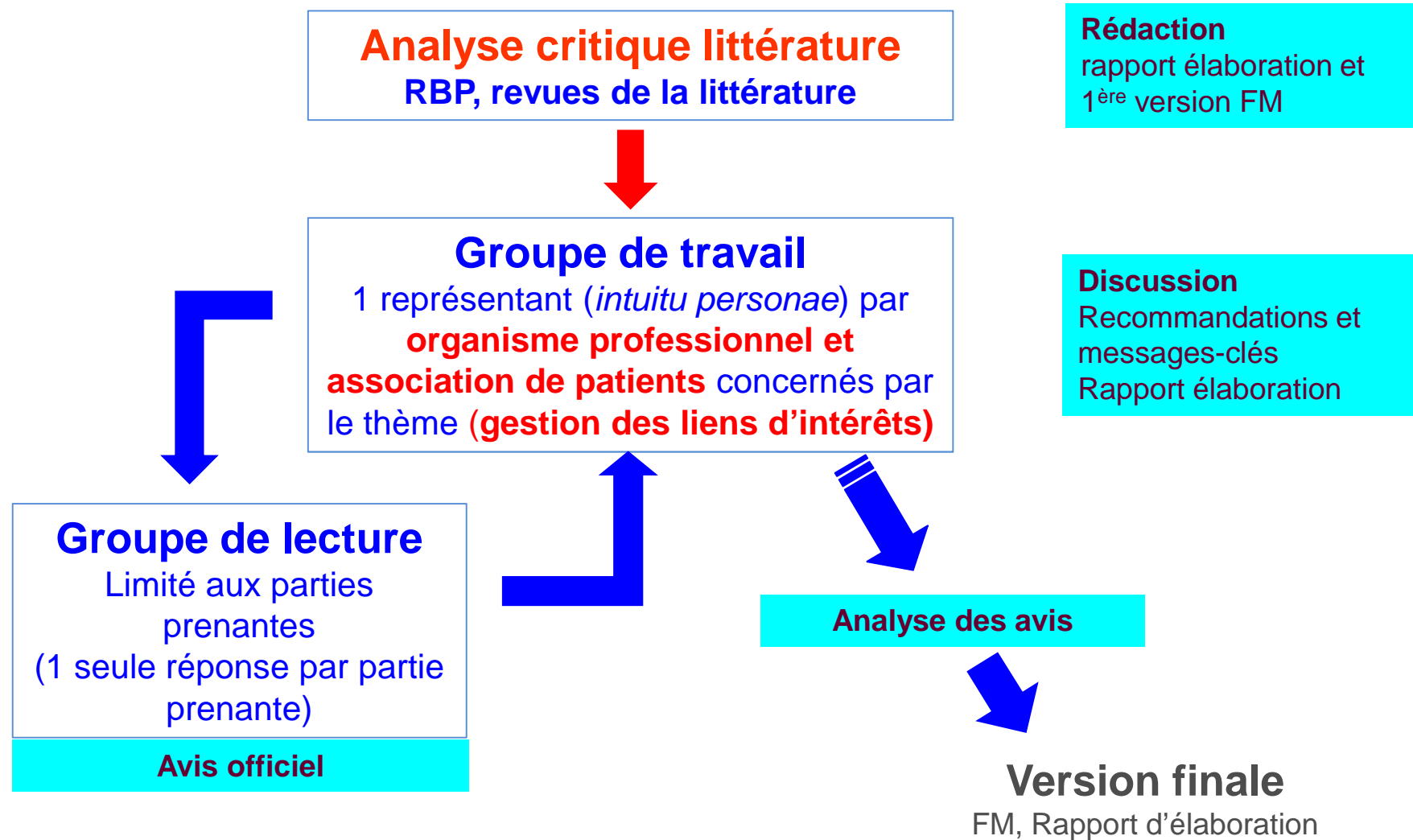
Méthode rigoureuse

- Participation des professionnels et représentants des patients et usagers concernés par le thème
- Analyse critique de la littérature
- Gestion des liens d'intérêts

Critères de choix

- Existence de données récentes (préférentiellement RBP françaises et étrangères et des revues systématiques)
- Absence de controverse importante sur le thème

Méthode Fiche mémo - Déroulement



Constitution du groupe de travail

Spécialité	effectif	Organismes professionnels et associations d'usagers
Médecin généraliste	2	Collège de la médecine générale
Médecin hospitalier	1	Collège français de médecine d'urgence
Pédiatre	3	Dr Anne Tursz, présidente du groupe de travail 1 Société française de pédiatrie 1 Association française de pédiatrie ambulatoire
Pédopsychiatre	1	Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Sage-femme	1	Conseil national de l'ordre des sages-femmes
Médecin de PMI	2	Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile Direction de la famille et de la petite enfance
Puéricultrice de PMI	1	Direction de la famille et de la petite enfance
Médecin scolaire	-	Association française de promotion de la santé scolaire et universitaire
Infirmière scolaire	1	Association française de promotion de la santé scolaire et universitaire
Paramédicaux des structures d'accueil du secteur de la petite enfance	1	Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes
Médecin de centre médico psychologique	1	Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvénile
Représentant des CAMSP	1	Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce
Médecin d'un pôle sportif	1	Société française de médecine du sport
Médecin légiste	1	Société française de médecine légale
Représentant du CNOM	1	Conseil national de l'ordre des médecins
Assistante sociale hospitalière	1	-
Représentant de victimes de violences	1	La Voix de l'Enfant
Représentant d'une association de PE	1	Convention nationale des associations de protection de l'enfance

02

Recommendations

Pourquoi des recommandations pour les professionnels de santé dont les médecins ?

- 1. Dès la naissance ce sont les médecins qui voient régulièrement les enfants**
- 2. En période anténatale, rôle potentiel des SF et médecins via l'EPP**
- 3. Tous les enfants maltraités passent un jour ou l'autre par les services de santé**
- 4. La part des médecins dans l'ensemble des signalements est très faible (5% selon l'ordre des médecins)**
- 5. Des thèses récentes montre le manque de formation et d'information sur la séméiologie de la maltraitance et la conduite à tenir en cas de soupçon.**

Les recommandations : grands principes

1. **Des messages simples**
2. **Adressés à : médecins libéraux généralistes, pédiatres, psychiatres ; médecins et puéricultrices de PMI ; médecins et infirmières scolaires ; médecins et paramédicaux hospitaliers (urgences, services de pédiatrie, de radiologie...) ; sages-femmes ; médecins et paramédicaux des structures d'accueil de la petite enfance, et des services médico-sociaux**
3. **Population cible : enfants maltraités ou en risque l'être**
Informations sur :
 - **des signes cliniques objectivables**
 - **des troubles physiques ou psychologiques évocateurs**
 - **des facteurs de risque**

Les recommandations : messages clés

Encadré de la 1ère page de la fiche Mémo

1. Y penser souvent

- La maltraitance chez l'enfant est plus fréquente qu'on ne le croit,
- Elle existe dans toutes les classes sociales,
- Il faut y penser en consultation même devant des signes non spécifiques.

2. Ne pas rester seul face au doute et savoir se faire aider.

3. Protéger l'enfant est un acte médical et une obligation légale :

- Le médecin ou un autre professionnel de santé n'a pas à être certain de la maltraitance, ni à en apporter la preuve, pour alerter l'autorité compétente

La structure de la fiche mémo

Cette fiche se présente en trois parties :

- 1. Le repérage de la maltraitance et les décisions qui lui font suite,**
- 2. Les documents déjà élaborés par la HAS relatifs à trois situations particulières : la mort inattendue du nourrisson, le SBS, les maltraitances sexuelles intrafamiliales,**
- 3. Deux annexes : les aspects législatifs et réglementaires ; le modèle de signalement établi par l'Ordre des médecins, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et de la Famille et les associations de protection de l'enfance.**

Qu'est-ce qui doit faire penser à une maltraitance ?

1. **Un contexte, une anamnèse, des signes physiques et psychologiques décrits de façon détaillée et précise**
2. **Les éléments les plus significatifs, souvent méconnus des médecins (facteurs de risque et éléments évocateurs) :**
 - La prématurité
 - Toutes les séparations néonatales sources de troubles de l'attachement
 - Les violences subies par les auteurs dans leur propre enfance
 - L'isolement moral
 - La déscolarisation
 - Les « accidents domestiques » répétés et peu clairs
 - Les fugues et tentatives de suicides
 - L'absence de rôle de la classe sociale

L'examen clinique et l'entretien (avec l'enfant, avec les parents : règles et découvertes les plus significatives)

- 1. Enfant examiné nu**
- 2. Entretien en seul à seul avec lui si possible**
- 3. Grand détail des lésions dans la fiche ; insistance sur :**
 - Aspects spécifiques des ecchymoses, brûlures et fractures
 - Incohérence entre l'âge de l'enfant, son développement, les lésions et le mécanisme invoqué (exemple: ecchymose chez un nourrisson qui ne se déplace pas seul)
 - Spécificité des lésions radiologiques
- 4. Description détaillée de la maltraitance psychologique**
 - Discontinuité des interactions, humiliations répétées, insultes, exigences excessives, emprise, injonctions paradoxales

Conduite à tenir et décisions

1. Prendre des photos si possible
2. Dans le carnet de santé (outil de liaison entre les différents professionnels de santé) : reporter les données objectives relatives au développement de l'enfant et à la pathologie observée
3. Dans la fiche mémo sont rappelées les règles de base mises en place par la loi de 2007 (IP et signalement)
4. La notion d'urgence y est explicitée (urgence vitale ; danger important nécessitant la mise à l'abri immédiate de l'enfant car forte suspicion de maltraitance avec auteur présumé au même domicile) et la nécessité d'hospitaliser sans délai est indiquée (prévenir le senior des urgences et s'assurer de la venue effective de l'enfant)
5. Le premier médecin alerté doit passer la main à l'hôpital le plus rapidement possible, tout particulièrement s'il exerce dans une zone isolée. Il doit adresser l'enfant à un interlocuteur connu, après communication téléphonique expliquant la situation. Il n'est pas enquêteur, son rôle se limite au repérage et au choix approprié des interlocuteurs suivants.

Aspects législatifs et réglementaires

1. **Insistance sur le fait que le médecin doit agir puisqu'il est responsable de la protection de l'enfant (Articles 43 et 44 du code de déontologie médicale)**
2. **Rappel de la levée du secret professionnel en cas de sévices sur un mineur (Article 226-14 du code pénal)**
3. **Modèle de signalement joint à la fiche mémo et consignes sur la rédaction du signalement**
4. **Dans le dossier de presse (très repris par la presse), description des sanctions en cas de non signalement:**
 - **Cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas d'inculpation pour non-assistance à personne en danger (Art. 223-6 du code pénal)**
 - **Trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en cas d'inculpation pour non-dénonciation de crimes (Article 434-1).**

03

Diffusion

http://www.has-sante.fr

The screenshot shows the HAS website interface. At the top left is the HAS logo and the tagline "Contribuer à la régulation par la qualité et l'efficience". Below this are three main navigation tabs: "LA HAS", "ÉVALUATION & RECOMMANDATION", and "ACCREDITATION & CERTIFICATION". A search bar is located in the top right corner, with a red arrow pointing to it. The search bar contains the text "maltraitance" and a dropdown menu is open, showing a list of search suggestions including "maltraitance", "maltraitance chez l'enfant", "maltraitance personnes agees", "maltraitance des enfants", "maltraitance mineur", "maltraitance infantile", "maltraitance en institution", "maltraitance enfant", "maltraitance de la personne agee", and "maltraitance personne agee". Below the navigation tabs are three main content blocks: "HAS 2015 Rencontres régionales 14 janvier Paris", "Devenez expert auprès de la HAS", and "Rechercher par maladie". At the bottom, there are sections for "ACTUALITÉS" and "ACCÈS DIRECT". The Windows taskbar is visible at the bottom of the screenshot, showing the date and time as 23:02 on 26/02/2015.

http://www.has-sante.fr

The screenshot shows a web browser window displaying the HAS website. The search bar at the top right contains the word "maltraitance". The main navigation bar includes "ACCUEIL", "LA HAS", "ÉVALUATION & RECOMMANDATION", "ACCREDITATION & CERTIFICATION", and "OUTILS, GUIDES & METHODES". The search results page shows 161 results for "maltraitance". The first result is a recommendation titled "1. Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir", dated 17/11/2014. The text of this recommendation discusses the identification and management of child abuse. A red line is drawn across the text, highlighting the phrase "maltraitance est caractérisée par son début précoce et sa chronicité. La difficulté et la complexité des situations, ainsi que le fort sentiment d'isolement du professionnel, expliquent la nécessité de mettre à la disposition des professionnels des informations claires et précises pour les aider dans le repérage des violences chez l'enfant et la conduite à tenir pour protéger l'enfant."

HAAS Haute Autorité de Santé - R... x

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

HAAS Haute Autorité de Santé - ... Google (2) Galerie de composants ... Google Sites suggérés

HAAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Contribuer à la régulation par la qualité et l'efficience

Recherche > Avancée
maltraitance

ACCUEIL LA HAS ÉVALUATION & RECOMMANDATION ACCREDITATION & CERTIFICATION OUTILS, GUIDES & METHODES

Accueil > Recherche

Critères choisis
maltraitance x
Décocher pour supprimer

Affiner par thème

- Certification des établissements (27)
- Pédiatrie (23)
- Expertise légale (18)
- Ethique (17)
- Troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte (12)
- + de critères

Affiner par type de publication

- + Actualités et information (92)
- + Recommandations et Guides (6)
- + Avis et Evaluations (1)

Affiner par date

Recherche
161 résultats pour votre recherche "maltraitance" dans les contenus.

Résultats par types Trier par : Pertinence - Titre - Date Masquer les résumés

Recommandations et Guides (6)

1. Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir
Recommandation de bonne pratique - Mis en ligne le 17/11/2014
Cette fiche mémo concerne les enfants maltraités comme ceux en risque de l'être. Elle est dans la continuité des travaux déjà engagés par la HAS sur la question des violences interpersonnelles et de leur impact sur la santé. Plus de 80 % des mauvais traitements sur un enfant sont infligés au sein de la famille. La maltraitance est caractérisée par son début précoce et sa chronicité. La difficulté et la complexité des situations, ainsi que le fort sentiment d'isolement du professionnel, expliquent la nécessité de mettre à la disposition des professionnels des informations claires et précises pour les aider dans le repérage des violences chez l'enfant et la conduite à tenir pour protéger l'enfant.

2. Étude : la maltraitance « ordinaire » dans les établissements de santé - Étude de Claire COMPAGNON et Véronique GHADI - octobre 2009
Etudes et Rapports - Mis en ligne le 21/6/2012
Pour cerner le phénomène de maltraitance ordinaire et renforcer la réflexion sur les moyens de le prévenir, la HAS a souhaité que le cabinet C. Compagnon, Conseil se mette à l'écoute des patients, de leurs proches mais aussi des professionnels et restitue ce qu'ils disent de l'univers hospitalier au quotidien. Cette étude est fondée sur des témoignages de malades, de proches et de professionnels, pris tels quels, dans toute leur subjectivité. Elle ne vise donc pas à mesurer l'ampleur de ce phénomène en termes quantitatifs ni à porter sur lui un jugement

Recherches associées
Aucune recherche associée

Nos suggestions
Aucune suggestion

FR 23:05 26/02/2015

http://www.has-sante.fr

The screenshot shows a web browser window displaying the HAS website. The address bar shows the URL: http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1760393/fr. The browser's menu bar includes 'Fichier', 'Edition', 'Affichage', 'Favoris', and 'Outils'. The website's navigation bar has several tabs: 'ACCUEIL', 'LA HAS', 'ÉVALUATION & RECOMMANDATION' (highlighted in green), 'ACCREDITATION & CERTIFICATION', and 'OUTILS, GUIDES & METHODES'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Évaluation & Recommandation > Bonne pratique professionnelle > Recommandations de bonne pratique'. The main content area features a 'Recherchez par maladie' section with a human silhouette icon, a 'Devenez Expert auprès de la HAS' section, and a 'Fiche Mémo' titled 'Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir'. The memo text states: 'Cette fiche mémo concerne les enfants maltraités comme ceux en risque de l'être. Elle est dans la continuité des travaux déjà engagés par la HAS sur la question des violences interpersonnelles et de leur impact sur la santé. Plus de 80 % des mauvais traitements sur un enfant sont infligés au sein de la famille. La maltraitance est caractérisée par son début précoce et sa chronicité. La difficulté et la complexité des situations, ainsi que le fort sentiment d'isolement du professionnel, expliquent la nécessité de mettre à la disposition des professionnels des informations claires et précises pour les aider dans le repérage des violences chez l'enfant et la conduite à tenir pour protéger l'enfant.' The date of validation is 'octobre 2014'. A 'Documents' section lists several files with download and audio icons, including 'Maltraitance enfant - Fiche Mémo' (306,76 Ko), 'Maltraitance enfant - Rapport d'élaboration' (1,11 Mo), and various model forms. An 'Outils' section contains a link to 'Outil Repérage de la Maltraitance enfants', which is highlighted by a red arrow. The right sidebar includes subscription options for e-mails and letters, a 'Consultez notre Webzine' button, 'Vos interlocuteurs' (Service des bonnes pratiques professionnelles), and 'TAGS' (Pédiatrie, Dépistage, prévention, etc.). The footer shows the system tray with the date '26/02/2015' and time '23:08'.

Outil Repérage de la Maltraitance enfants

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/applicat>. The page content is an infographic from HAS (Haute Autorité de Santé) titled "Repérage et signalement de la maltraitance des enfants".

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Repérage et signalement de la maltraitance des enfants

PREMIER MÉDECIN ALERTÉ*

Interrogatoire et examen clinique

La maltraitance est fréquente dans toutes les classes sociales, il faut y penser

Signes d'alerte
Que rechercher ?

EN URGENCE

HORS URGENCE

Urgence vitale

Suspicion de danger immédiat avec auteur présumé au domicile de l'enfant

Incertitude

FR 12:36 09/03/2015

Actualités & Pratiques – N°64 – Janvier 2015 – Focus « Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir »

The screenshot shows the Adobe Reader interface with a PDF document open. The document is titled "Actualités & Pratiques" and "FOCUS Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir". The content includes an introduction, a list of professionals concerned, a definition of child abuse, and a list of key messages. The interface also shows the Adobe Reader toolbar and the Windows taskbar at the bottom.

HAS Actualités & Pratiques

FOCUS

Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir

Plus de 90 % des mauvais traitements sur un enfant sont infligés au sein de la famille. La maltraitance est caractérisée par son début précoce et sa chronicité. Lorsqu'un professionnel de santé suspecte une maltraitance chez un enfant, tout le protéger, il peut être amené à le faire hospitaliser immédiatement. La HAS a réalisé un travail pour aider le médecin à repérer et à surpêcher en charge les enfants victimes de violence. Extrait de Dr Marie Dhennin, du service des bonnes pratiques professionnelles.

Vous avez réalisé une fiche mémo intitulée « Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir ». Quelles sont les professionnels concernés ?

Cette fiche s'adresse aux médecins et à tous les professionnels de santé en situation d'observation clinique de l'enfant. Elle concerne donc les médecins libéraux généralistes, pédiatres et psychiatres ; les médecins et les puéricultrices de PMI ; les médecins et infirmières sociales ; les médecins et paramédicaux hospitaliers (notamment des services d'urgence, de pédiatrie et de radiologie) ; les sage-femmes ; les médecins et paramédicaux des structures d'accueil de la petite enfance et des services médico sociaux.

Comment peut-on définir la maltraitance ?

La maltraitance est définie par le non-respect des droits et des besoins fondamentaux des enfants (santé ; sécurité ; moralité ; éducation ; développement physique, affectif, intellectuel et social) (article 225 du Code civil). La loi du 5 mars 2007 reformant la protection de l'enfance a remplacé la notion de maltraitance par celle de danger (qui inclut la maltraitance). La fiche mémo « Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir » concerne les enfants maltraités et ceux en risque de l'être.

Quel est le contenu de cette fiche ?

La fiche mémo comporte trois parties :

- le repérage de la maltraitance et les décisions qui lui font suite ;
- les documents élaborés par la HAS sur trois situations particulières : la [maltraitance du nourrisson](#), le [syndrome du bébé enroué](#), les [maltraitances sexuelles intrafamiliales](#) ;
- deux annexes : l'une sur les [aspects législatifs et réglementaires](#) ; la seconde sur le [mode de signalement](#) établi par l'Ordre des médecins, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et de la Famille et les associations de protection de l'enfance.

Quels sont les principaux messages de cette fiche ?

La maltraitance chez l'enfant existe dans toutes les classes sociales. Elle est plus fréquente qu'on ne le croit. C'est pourquoi, lors des consultations, il faut y penser même devant des signes non spécifiques. Le professionnel de santé n'a pas à faire certain de la maltraitance, ni à en apporter la preuve pour alerter l'autorité compétente. Il doit fonder sa suspicion sur un faisceau d'arguments. Et devant une situation de maltraitance, il est essentiel qu'il ne reste pas seul.

Devant une suspicion de maltraitance, que convient-il de faire en premier lieu ?

Il faut protéger l'enfant. Le médecin sera parfois contraint de procéder à l'hospitalisation immédiate de l'enfant s'il estime que sa mise à l'abri est

POUR EN SAVOIR PLUS

- « [Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir](#), fiche mémo »
- « [Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir](#), fiche mémo »

Recevez gratuitement Actualités & Pratiques ABONNEZ-VOUS SUR LE WEBSITE DE LA HAS www.has-sante.fr

Portail internet de la HAS / Statistiques de fréquentation

Parmi les 20 documents les plus téléchargés

Intitulé du lien du document	Nombre de clics [rang]	
	11/2014	12/2014
Surdosage en AVK situations à risque et accidents hémorragique Synthèse des	7 817 [1]	2 447 [20]
Recommandation diabète type 2	5 362 [2]	5 161 [1]
.....		
Suivi et orientation des femmes enceintes Synthèse	4 149 [5]	3 637 [4]
.....		
Diagnostic neuropathies périphériques recommandations	4 133 [10]	3 598 [6]
.....		
Inhibiteurs de la pompe à protons chez l'adulte Fiche BUM	3 081 [15]	2 879 [11]
<i>Fiche memo maltraitance enfant</i>	<i>2 667 [16]</i>	<i>2 462 [14]</i>

04

Perspectives

Un contexte actuel peu favorable au petit enfant

- Refus d'une loi interdisant les châtements corporels
- Pratique insuffisante de l'EPP
- Projet de loi Dini-Meunier beaucoup plus axé sur la protection de l'enfant pris en charge que sur la prévention
- Manque de chiffrage de la maltraitance et proposition de transformer l'ONED en ONPE
- Rédaction démotivante pour le signalement par les médecins de l'article 44 du code de déontologie médicale (Article R.4127-44 du code de la santé publique):
 - lorsqu'un médecin constate qu'un mineur est victime de sévices ou de privations, « il alerte les autorités judiciaires ou administratives, sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience ».

Vers une dimension « santé publique » de la maltraitance?

1. Intérêt de l’OMS Europe pour la maltraitance, son chiffrage et sa prévention
2. Rapport du Comité de suivi du Colloque national sur les violences faites aux enfants (Paris, Sénat, 14 juin 2013) : « Prévenir la maltraitance des enfants par le renforcement du rôle des médecins et la coordination entre secteurs professionnels » <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2325/marisol-touraine-et-laurence,17488.html>
3. Quelles actions et quel rôle pour la DGS ?
 - Renforcement de l’EPP
 - « Mesures maltraitance » dans le Plan Périnatalité en cours
 - Participation au chiffrage en collaboration avec la DGOS?
 - Influence sur la rédaction de l’article du code R.4127-44 de la santé publique?
 - Maintenir les obligations de vaccinations